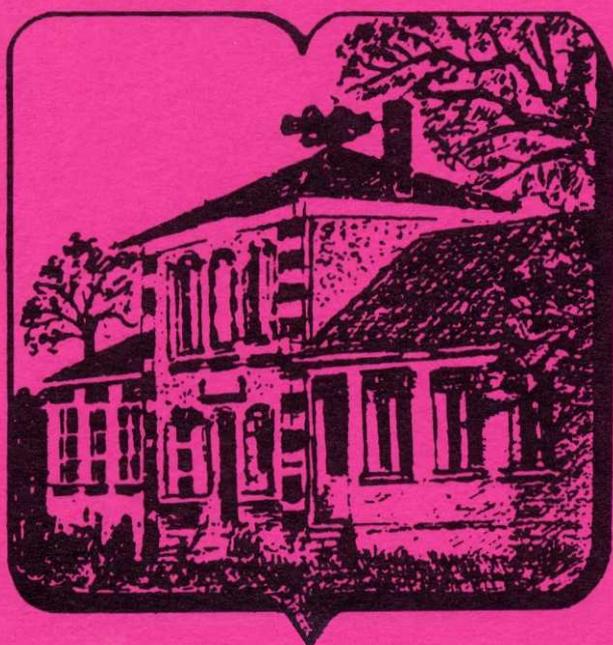


SAINT GERMAIN DE LA GRANGE



MAIRIE

SAINT-GERMAIN DE LA GRANGE

Tél. : 34.89.01.38

BULLETIN MUNICIPAL

JUIN A SEPTEMBRE 1988

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	Page 1
C.R. DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	2
URBANISME	7
INFORMATIONS ADMINISTRATIVES	9
INFORMATIONS SCOLAIRES	14
INFORMATIONS PRATIQUES	16
ANIMATION	17
ÉTAT-CIVIL	21
HISTOIRE DE SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE ET DE SES ENVIRONS	22
ASSOCIATIONS	23
PETITES ANNONCES	32

**OUVERTURE DE LA MAIRIE : lundi - mardi - jeudi - vendredi de 15 h 30 à 18 h.
mercredi de 15 h 30 à 18 h - samedi de 9 h à 11 h 30.**

LE MAIRE ET LES ADJOINTS reçoivent sur Rendez-vous.



Le mot du Maire



Madame, Monsieur,

J'espère que vous avez pu mettre à profit vos vacances pour vous reposer en famille, partir à la découverte, en un mot "regonfler vos batteries". Au Plan Communal, cette période a été fructueuse. Elle a permis de mener à bien de grands travaux et elle nous a apporté les bonnes nouvelles que voici :

Monsieur le Préfet m'a notifié en août ses décisions quant aux demandes que je lui avais présentées, dans le cadre de la refonte du schéma directeur du Val de Gally.

- confirmation écrite de la suppression de l'Autoroute B 12 qui devait traverser la Commune d'est en ouest.
- avis favorable à la création d'une zone d'activités d'environ 4 hectares en bordure sud de la voie ferrée SNCF de Dreux à Paris (entre le chemin des Meulantais et le passage à niveau vers Beynes).
- avis favorable pour relocaliser le poste EDF BAGOT (emprise 12 hectares) au nord est de la Commune dans une zone en cuvette près de la voie SNCF de Dreux à Paris, à proximité de l'usine d'incinération.

L'importance de ces décisions ne vous échappera pas. La zone nouvelle d'activités, très accessible par la route de Beynes, donc attrayante pour les entreprises, nous permettra de créer des ressources et des emplois. La nouvelle implantation du poste BAGOT mettra fin à la grave menace pour l'environnement et la qualité de la vie des habitants du Vallon de la Grange, des Cent Arpents et de la Boissière, car les 12 hectares de cet ouvrage se seraient étalés "sous leur nez" à partir de 1993. J'en profite pour remercier mes deux adjoints, Messieurs Philippe DESMARCHELIER et Jacques SAINT YVES qui m'ont aidé pour emporter ces décisions.

Par ailleurs, nos grands travaux ont fortement progressé ces 3 derniers mois. La tranche 88 du futur chemin départemental, entre le bas du chemin de la Butte et le carrefour de l'Acqueduc a été terminé début septembre. Le chemin piétonnier et cycliste et le canal des eaux d'orage, qui flanque cette route seront achevés fin octobre avec leur éclairage et les plantations. Enfin, il ne manque plus à notre cimetière que l'aménagement des abords avec les plantations, qui sera exécuté courant octobre.

Un mot de nos finances : le projet de Budget Supplémentaire préparé par Christiane HUSSON, Adjointe aux Finances, sera discuté en octobre. Il complète comme vous le savez notre budget primitif de mars. Je puis vous dire qu'il se présente très bien.

La rentrée scolaire comme vous en rend compte Danielle JAVANAUD, également dans ce bulletin, s'est dans l'ensemble bien passée. Nous avons accueilli avec plaisir 2 nouveaux maîtres, Mme REDON à la Maternelle et Mme DELZONGLE à l'école élémentaire. Des aménagements nouveaux sont en préparation, nous en reparlerons.

N'oubliez pas que notre diner-dansant de novembre approche et que c'est l'occasion pour les anciens et nouveaux habitants de se retrouver dans une soirée conviviale en toute simplicité salle Jules GOHARD.

Jean MAURICE

COMPTE - RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

9 JUIN 1988

La séance est ouverte à 20 Heures 45 sous la présidence de Monsieur Jean MAURICE, Maire.

Conseillers présents : MM MAURICE, GOILLOT, DESMARCHELIER, LOEILLET, MMES LANDEC, HUSSON, JAVANAUD, BARRIERE, CHOLLET, BOURGUIGNON, M. SAINT YVES

Absents excusés : MM BESEME, ZENOU

Monsieur BESEME a donné pouvoir à Madame BOURGUIGNON

Monsieur ZENOU a donné pouvoir à Madame CHOLLET

Absent : M. BOUCHEIX

Madame HUSSON est désignée secrétaire de séance

Monsieur DESMARCHELIER donne lecture de la séance du 16 mai 1988 qui est approuvée par 8 voix et 2 abstentions techniques (Mme BARRIERE et M. GOILLOT) après 3 additifs et une modification.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

1/ Approbation Compte Administratif exercice 1987

Monsieur le Maire donne la parole à Madame HUSSON et quitte la salle du Conseil. Le Compte Administratif présente un excédent global de clôture de 1 406 334 F 03. Il est approuvé par 7 voix pour et 5 voix contre.

2/ Approbation du Compte de gestion du receveur exercice 1987.

Le compte de gestion présentant le même excédent global que le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

3/ Approbation marché entreprise Magnard. Travaux C.V.1 de BEYNES à NEAUPHLE LE CHATEAU.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise son Maire à signer le marché avec l'entreprise MAGNARD dont le montant des travaux s'élève à 1 257 106 F 63 TTC..

4/ Demande de concours du service de la D.D.E. pour les travaux d'aménagement du C.V1 de Beynes à Neauphle le Château.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de solliciter le concours des Services de la D.D.E. pour le contrôle général des travaux et la constitution des dossiers des travaux. Le montant des honoraires s'élèvera à 51 089 F 83.

5/ Programme Hydraulique 1987. Approbation du projet. Désignation de la commission Signature du marché.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le projet d'hydraulique 1ère tranche établi par la D.D.A.F. dont le montant de trav aux s'élève à 1 000 000 F H.T., de constituer la commission d'appel d'offre restreint, d'autoriser son Maire à signer le marché avec l'entreprise adjudicataire.

6/ Rémunération du Commissaire-Enquêteur. Travaux C.V1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rémunérer le commissaire-enquêteur sur la base de 210 F la vacation pour l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, l'enquête hydraulique, l'enquête parcellaire. Il est précisé qu'il y aura au plus 7 vacations

.../..



- 7/ Fixation du taux de base de l'indemnité représentative de logement due au personnel enseignant du premier degré en 1988.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose la même augmentation que l'année précédente soit 3,39%.
- 8/ Indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs de recettes (cantine, transport, garderie).
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une indemnité annuelle de 900 F au régisseur.
- 9/ Gratification d'un stagiaire élève 1ère année BEP Administration commerciale et comptable.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de verser au stagiaire mentionné ci-dessus une gratification de 900 F à titre d'encouragement, considérant qu'il a renforcé le potentiel du secrétariat et qu'il a donné satisfaction.
- 10/ Formation du Jury d'Assises - Année 1989
Liste Préparatoire.
Les personnes suivantes ont été tirées au sort :
- Monsieur TREVIGNON Gérard
 - Monsieur BUREAU Jean-Marie
 - Monsieur TRIDEAU Marc

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 H 07.



Le Maire

JeanMAURICE

COMPTE - RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

28 JUIN 1988

La séance est ouverte à 21 H 30 sous la présidence de Monsieur Jean MAURICE, Maire.

Conseillers présents : MM BESEME, DESMARCHELIER, GOILLOT, LOEILLET, MAURICE, ZENOU, MMes BARRIERE, CHOLLET, HUSSON, JAVANAUD.

Absents excusés : MMes LANDEC, BOURGUIGNON, M. SAINT YVES

Madame BOURGUIGNON a donné pouvoir à M. BESEME

Madame LANDEC a donné pouvoir à Mme HUSSON

Monsieur SAINT YVES a donné pouvoir à M. DESMARCHELIER

Absent : M. BOUCHEIX

Monsieur GOILLOT est désigné secrétaire de séance

Madame HUSSON donne lecture du procès-verbal de la séance du 9 juin 1988 qui a été adopté par 9 voix et 3 abstentions techniques.

- 1/ Demande de subvention, aide départementale à la voirie, plan triennal 87, 88, 89
Cette délibération est adoptée par 13 voix (unanimité).
- 2/ Recours en annulation et sursis à statuer de l'arrêté pris par Monsieur Le Maire de la commune de Plaisir concernant le projet FRANCE-LOTS, rue Racine, pour lequel la commune de Saint Germain de la Grange n'a pas été consultée.
La délibération traduit notre volonté de refuser ce projet dans son état actuel et de recourir au tribunal administratif si le recours amiable n'aboutissait pas. Cette délibération est adoptée par 13 voix (unanimité).
- 3/ Aménagement de villages ruraux, demande de subvention programme 1989
Après discussion concernant ce programme, la délibération est adoptée par 13 voix (unanimité).
- 4/ Convention avec la SAGEP représentant la ville de Paris en ce qui concerne le croisement avec l'aqueduc de l'Avre de la voie CV1 refaite.
La nouvelle rédaction de cette convention est adoptée par 13 voix (unanimité).
*information : Le début des travaux sur le trajet du CV1 (programme coordonné) est prévu en principe le 4 juillet 1988 pour une durée d'environ 6 semaines pour la voirie plus 3 semaines pour l'hydraulique.
- 5/ Rémunération d'agents administratifs auxiliaires pendant la période des congés 88
Ces agents administratifs auxiliaires seront employés à titre temporaire et rémunérés sur la base de l'indice brut 220 majoré 224. Délibération adoptée par 13 voix (unanimité).

.../...



COMPTE - RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL du 6 SEPTEMBRE 1988

La séance est ouverte à 20h45 sous la présidence de Monsieur Jean MAURICE,

Conseillers présents : MM BESEME, DESMARCHELIER, GOILLOT, LOEILLET, SAINT YVES, ZENOU,
MMes BARRIERE, BOURGUIGNON, CHOLLET, HUSSON, JAVANAUD.

Absents excusés : MME LANDEC a donné pouvoir à Mr BESEME

Absent : Mr BOUCHEIX

Madame JAVANAUD est désignée secrétaire de séance

Monsieur GOILLOT donne lecture du procès-verbal de la réunion du 21 juin 1988 qui est approuvé à l'unanimité après quelques corrections.

L'ordre du jour est ensuite abordé :

1/ Résultats de la Concertation

La délibération servant à clore la concertation et portant sur les quatre points suivants est proposée au vote :

Article 1. Relocalisation de la zone d'activités

Vote : 12 voix pour 1 abstention Mr. LOEILLET

Article 2. Zone NA "Le Village"

Vote : 11 voix pour 2 abstentions MM. LOEILLET, ZENOU

Article 3. Zone NA "Sous les 100 arpents"

L'étude de l'aménagement de cette zone est embryonnaire. Le calendrier éventuel de l'aménagement n'est pas fixé. Il faut étudier les problèmes de voirie et d'assainissement, entre autres.

Vote : 11 voix pour 2 abstentions MM. LOEILLET, ZENOU

Article 4. A ces remarques il convient d'ajouter le désir assez unanime de ne pas voir la Commune entrer dans un cycle d'urbanisation excessif qui menacerait l'équilibre de la Commune et le cadre de vie de ses habitants.

Vote : 12 voix pour 1 abstention Mr LOEILLET

2/ Indemnité d'éviction des exploitants agricoles sur le CV1

4 exploitants agricoles recevront des indemnités d'éviction dont le montant a été fixé après consultation de la Chambre d'Agriculture à 2,88F le m²

Vote : 12 voix pour Monsieur SAINT YVES étant partie prenante ne prend pas part au vote.

3/ Désignation du Service chargé de l'étude du projet et de la réalisation des Travaux d'Hydraulique

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de s'assurer le concours d'un Technicien de la DDAF pour les travaux d'hydraulique agricole programme 87.
Le prix des ouvrages fixé par ce service est de 950 000F HT.
La rémunération initiale de 49 210F est prévue au budget communal.

Aménagement de la Station d'Épuration

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de s'assurer le concours d'un technicien de la DDAF pour les études et la direction des travaux d'aménagement de la station d'épuration (2ème tranche).
Le prix d'objectif des ouvrages est fixé à 189 000F HT.
La rémunération initiale de 10 584F HT. est prévue au budget communal.

5/ Aménagement bureau secrétaire de Mairie

Les projets d'aménagement de la Mairie n'ayant pas été étudiés en réunion de travail, les conseillers décident le report de la délibération.
Le vote d'aujourd'hui portera seulement sur la nécessité de payer les factures de réalisation d'une cloison entre le bureau de la secrétaire de Mairie et l'appartement de Monsieur le Directeur de l'école.
du déménagement du mobilier de Monsieur le Directeur.

Vote : 6 voix pour

5 voix contre MM. ZENOU, LOILLET, Mmes BARRIERE, CHOLLET, JAVANAUD

2 abstentions Mme BOURGUIGNON, Mr GOILLOT

6/ Augmentation des repas fournis par la Locanda

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, l'augmentation officielle de 2,17% qui porte le prix du repas de 15,06F à 15,39F HT à compter du 6 septembre 1988.

Information sur la rentrée donnée par Madame JAVANAUD

La rentrée s'est bien passée dans les écoles maternelle et primaire, l'effectif est de 58 enfants en maternelle et 187 enfants en primaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h42



Le Maire

Jean MAURICE

TRAVAUX de VOIRIE et d'HYDRAULIQUE

Voici quelques instantanés de ces travaux d'agrandissement de notre voirie, de la construction du chemin piétonnier et cycliste et de l'ouvrage hydraulique contre les inondations.

Coût de l'ensemble : 4,5 millions de francs subventionnés à 65/ 70%.

Travaux en 88 et 89 Tranche 88 : 2 millions de francs.

Les Travaux sont conduits par les Entreprises MAGNARD de Versailles pour la voirie, TPOP Goussainville pour l'Hydraulique, DAUXERRE, Saint Germain de la Grange pour les plantations, BELLEC, Saulx Marchais pour l'éclairage et le câblage.

J. SAINT VVES



1- Il fait beau. Le tapis de chaussée progresse régulièrement sur une largeur de 6,5m

Monsieur le Maire et Monsieur VERGNAUD, Chef de chantier (Sté MAGNARD) et les 2 conducteurs d'engin ont le sourire.



2- Pendant ce temps on prépare le chemin piétonnier et le canal hydraulique, en bordure de chaussée, sur une largeur de 5m.

On aperçoit les terrassements préparatoires à droite de la chaussée.

Le chemin piétonnier sera éclairé et agrémenté d'arbres, plantés sur la banquette arrière.



L'ouvrage hydraulique de protection contre les inondations est constitué d'un réseau de canalisations enterrées vu à ciel ouvert en bordure du CV1 et du CV3 et d'un bassin d'orage (construit en 1989) placé près du chemin de la Butte. Les eaux sont déversées dans le Rû de Maldroit.

Ici pose de canalisations alignées au laser sur le CV3, derrière Villeroy 1. On aperçoit au premier plan la source laser de la Société TPOP.

3 - La banquette aménagée par dessus la canalisation sera engazonnée et constituera un trottoir de 2m.

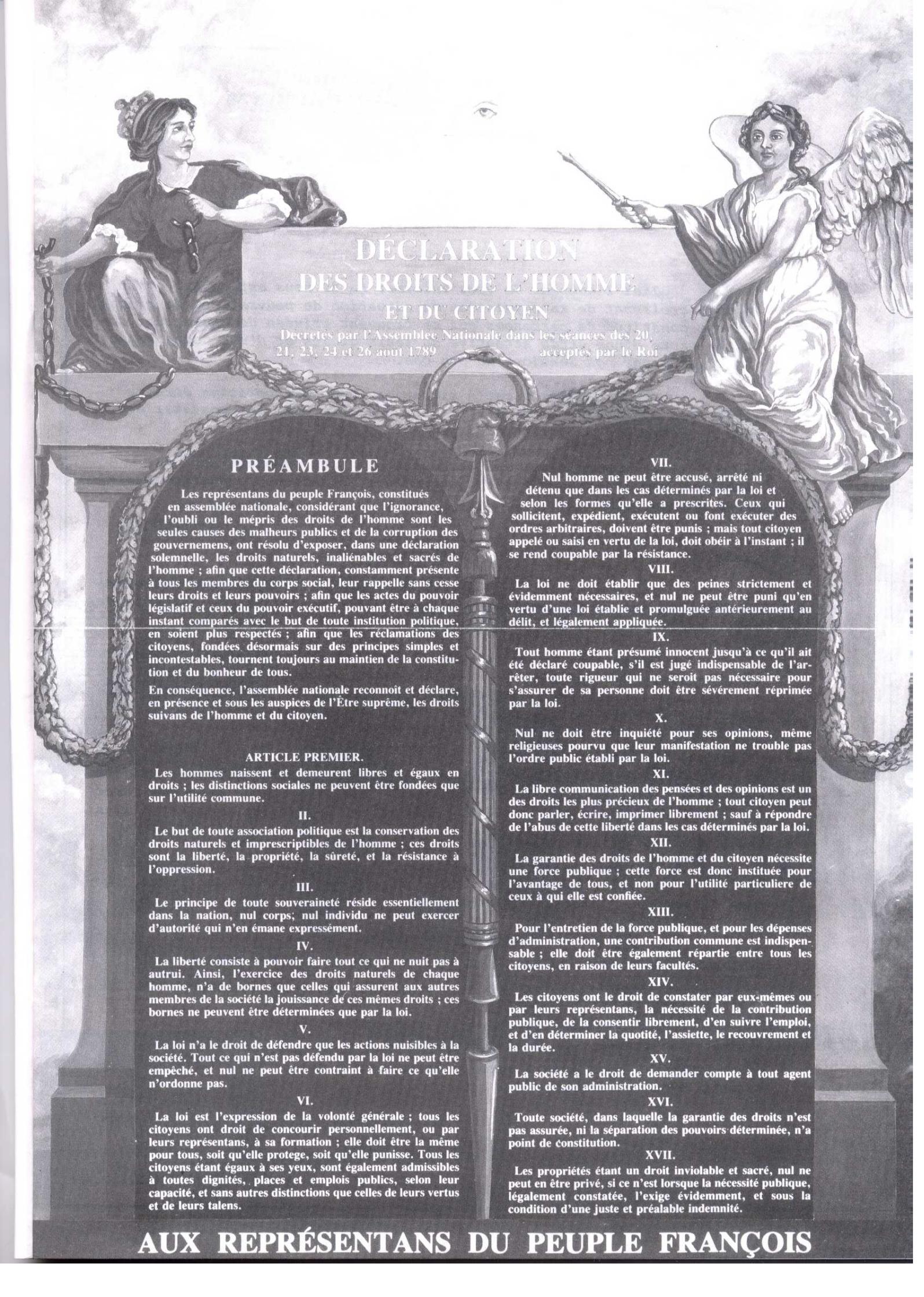


*4- Réunion de
Chantier tous les
mercredi.*

*Ici, sur le CV3 fin
août.*

*-----
on reconnaît à côté
des professionnels de
TPOP, de gauche à
droite :*

*M. THOUAUX, Sté TPOP
M. BELLEC, entreprise
posant les câbles et
l'éclairage
M. BOURGUIGNON, ingé-
nieur DDAF
M. RIAUBLANC, conduc-
teur de travaux Sté
MAGNARD et
M. BOULET DDE de
Montfort.*



DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN

Décretés par l'Assemblée Nationale dans les séances des 20,
21, 23, 24 et 26 août 1789 acceptés par le Roi

PRÉAMBULE

Les représentans du peuple François, constitués en assemblée nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernemens, ont résolu d'exposer, dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme ; afin que cette déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs pouvoirs ; afin que les actes du pouvoir législatif et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés ; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la constitution et du bonheur de tous.

En conséquence, l'assemblée nationale reconnoît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être suprême, les droits suivans de l'homme et du citoyen.

ARTICLE PREMIER.

Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits ; les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

II.

Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme ; ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression.

III.

Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation, nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

IV.

La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. Ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme, n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits ; ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.

V.

La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

VI.

La loi est l'expression de la volonté générale ; tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs représentans, à sa formation ; elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autres distinctions que celles de leurs vertus et de leurs talens.

VII.

Nul homme ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans les cas déterminés par la loi et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires, doivent être punis ; mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la loi, doit obéir à l'instant ; il se rend coupable par la résistance.

VIII.

La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée.

IX.

Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne seroit pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi.

X.

Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

XI.

La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement ; sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

XII.

La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique ; cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux à qui elle est confiée.

XIII.

Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable ; elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.

XIV.

Les citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes ou par leurs représentans, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

XV.

La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.

XVI.

Toute société, dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de constitution.

XVII.

Les propriétés étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

AUX REPRÉSENTANS DU PEUPLE FRANÇOIS



de

ST GERMAIN DE LA GRANGE
78640 NEAUPHLE LE CHATEAU

[]

DIRECTION 5415 - CJ/YD
v°

Versailles, le 28 Juin 1988

J'ai l'honneur de vous informer qu'il nous est apparu qu'un nombre croissant de la population en situation de pauvreté et de précarité est constitué de personnes qui se trouvent privées de couverture sociale faute d'une étude attentive de leurs droits et d'une connaissance suffisante par nos Services de ces cas.

Pour remédier à cette situation, une collaboration étroite entre les Organismes Sociaux et ceux qui sont à même de constater ces cas de détresse, me paraît indispensable.

Il apparaît que les personnes les plus exposées sont les chômeurs non indemnisés ou les jeunes ayant abandonné le système scolaire sans trouver d'emploi.

Des dispositions ont été prises pour tenter de les intégrer dans les bénéficiaires de la protection sociale.

Toutefois, les cas sont très complexes et demandent une étude précise de chaque situation individuelle. Il n'est donc pas possible de vous faire parvenir une documentation exhaustive sur le sujet.

Cependant, je me permets de solliciter votre aide ou celle de vos Services Sociaux pour que les personnes se trouvant sans couverture sociale soient invitées à se faire connaître auprès de leur Centre de Sécurité Sociale ou de l'Agent d'Accueil le plus proche de leur domicile. Une démarche semblable sera effectuée auprès des Services des ASSEDIC, ANPE, Hospitaliers, Associations diverses, etc...

Nous pourrions ainsi, par une relation personnalisée, étudier précisément la situation de ces personnes, les accompagner dans des démarches administratives complexes et signaler, si nécessaire, ces situations aux Services Sociaux spécialisés.

Je vous serais, par ailleurs, reconnaissant de bien vouloir diffuser dans votre Bulletin Municipal ou sur les panneaux dont vous pourriez disposer, l'information suivante :

" CHOMEURS NON INDEMNISES, VOUS AVEZ DROIT A LA SECURITE SOCIALE. CONSULTEZ VOTRE CENTRE DE PAIEMENT ou L'AGENT D'ACCUEIL LORS DE SON PASSAGE PRES DE VOTRE DOMICILE ILS POURRONT VOUS AIDER."

Je vous remercie par avance de l'aide que vous voudrez bien m'apporter, et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur,



MINISTERE DE L'INTERIEUR

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU BUDGET

Le Ministre

Le Secrétaire d'Etat,
auprès du Ministre d'Etat,
chargé de la Consommation

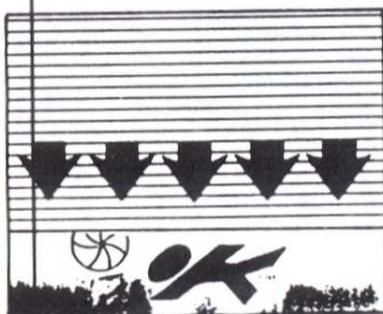
Paris, le 28 JUIN 1988

Madame, Monsieur le Maire,

La sécurité dans la vie quotidienne est une des préoccupations majeures du Gouvernement.

Nos concitoyens sont encore insuffisamment sensibilisés aux risques d'accidents domestiques dont le bilan est cependant très lourd, chaque année.

PORTE AUTOMATIQUE



ENFANTS DANGER

RISQUES D'ECRASEMENT

ne jamais laisser les enfants
à proximité des portes

ATTENTION, DANGER !

Pour qu'il y ait donation déguisée, il faut d'abord qu'il y ait un déguisement, c'est-à-dire une tromperie consistant à dissimuler l'existence de la donation sous l'apparence d'un autre acte, une vente par exemple.

Il faut ensuite que l'opération réelle, qui est intervenue, puisse être qualifiée de donation. Que l'on puisse induire des circonstances de l'affaire, une volonté évidente d'avantager sans contrepartie celui qui tire profit de l'opération.

En pratique, pour qu'il y ait donation déguisée au sens fiscal, il faut que le contribuable ait un intérêt à ce déguisement.

Cet intérêt peut résulter tout d'abord d'un écart de taux entre deux régimes de taxation : une vente est plus avantageuse qu'une donation

Aussi l'intérêt peut résider dans le fait que l'opération apparente ne donne pas lieu à taxation. C'est ainsi, notamment, que des donations déguisées ont pu être établies en présence de prêts fictifs ou de prétendues reconnaissances de dettes.

L'ingéniosité de certains "montages financiers", mais aussi l'impossibilité d'énumérer avec précision les types de simulation ne permettent pas toujours de dire si une opération réunit ce que les tribunaux nomment un "faisceau de présomptions graves précises et concordantes". C'est pourquoi la jurisprudence en la matière est très abondante.

Chaque espèce est cependant un cas particulier et seule compte l'intime conviction des juges.

Elle peut être déterminée notamment par les critères suivants :

- le lien de parenté ou d'affection ;
- l'âge avancé du "donateur" ;
- l'état de fortune du donateur ;
- les ressources du donataire ;
- le court intervalle de temps entre l'acte incriminé et le décès du "donateur" ;
- le paiement hors la comptabilité du Notaire en cas de vente ;
- le fait que le prix ne se retrouve pas dans la succession du prétendu vendeur ;
- le fait que le prix soit très inférieur à la valeur réelle ;
- le fait que le prix stipulé dans l'acte n'ait jamais été effectivement payé ;
- le fait que la rente viagère constituant le prix prétendu de la vente soit inférieure aux revenus de l'immeuble ;
- le fait que les annuités du prix payable en plusieurs fois soient inférieures aux revenus annuels de l'immeuble .

L'Administration fiscale, avant de se prononcer sur ce qui lui paraît anormal, demande au redevable des explications. Cette demande d'information n'a pas de caractère contentieux. Il est recommandé d'y répondre avec célérité et de s'entourer des conseils d'une personne avisée, notamment du Notaire.

Si les explications données satisfont l'Administration fiscale, l'affaire en reste là.

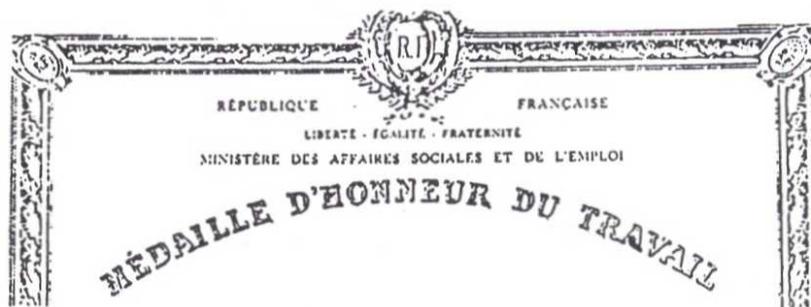
Si, par contre, les explications paraissent insuffisantes, l'étape suivante prendra la forme d'une notification de redressement. Le redevable sera ici encore en mesure de présenter ses observations. S'il reste en désaccord sur le montant du redressement qui lui a été notifié, le redevable saisira le comité consultatif pour la répression des abus de droit.

Si l'imposition est établie conformément à l'avis du comité, le contribuable réticent devra porter la preuve qu'il ne s'agit pas d'une donation déguisée.

La loi permet à l'Administration fiscale de sanctionner ces dissimulations. Il s'agit de la procédure de répression des abus de droit.

Il sera alors dû une amende égale au double des droits, impôts ou taxes réellement exigibles.

Celui qui se sera frauduleusement soustrait ou aura tenté de se soustraire frauduleusement à l'établissement ou au paiement total ou partiel de l'impôt pourra en outre encourir des sanctions pénales (amendes - prison).



Le 18 juin 1988, au cours d'une réception en Mairie,
Monsieur MAURICE, Maire, a remis les diplomes commémorant la
Médaille d'Honneur du Travail aux bénéficiaires suivants
auxquels nous adressons toutes nos félicitations :

MÉDAILLE d'ARGENT (20ans)

Madame DOUTRELEAU Dominique

Messieurs LEFEVRE Pierre
PELLETIER Alain

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'arrivée de Madame GUILLARD
Gilberte, (à la Mairie de Saint Germain de la Grange), qui assume
les fonctions de commis depuis le 4 juillet 1988.
Madame GUILLARD avait été employée précédemment à la Mairie de Nantes
et de Versailles.
Nous lui souhaitons de bien se plaire parmi nous.



INFORMATIONS SCOLAIRES

MATERNELLE ET PRIMAIRE

Nous avons le plaisir d'accueillir une nouvelle directrice à l'école maternelle et une institutrice pour le Ce1 à l'école primaire.

Nous leur souhaitons la bienvenue et nous espérons qu'elles seront heureuses de passer une grande partie de leur temps dans notre village.

Quelques détails pour faire plus ample connaissance avec elles :

- Madame REDON, Directrice de l'école Maternelle Elie FERRIER
Mariée, deux enfants, habitant Orgerus.
Après un professorat de Lettres et Philosophie, elle cesse de travailler pour élever ses enfants. Elle décide ensuite d'entrer à l'Ecole Normale pour être enseignante en maternelle et fait une formation de Maître-Directeur.
Elle était l'an passé directrice dans une école maternelle de Trappes.
- Madame DELZONGLE, Institutrice école primaire Jules GOHARD
Mariée, deux enfants, habitant Neauphle le Château.
Ce n'est pas tout à fait une nouvelle institutrice pour notre commune puisqu'elle a déjà été chargée du CP en 1974, certains anciens élèves s'en souviendront certainement.
Après 12 ans passés dans une école primaire d'Elancourt, elle nous revient pour assurer le Ce1.

EFFECTIFS

En Maternelle : 57 enfants dont 18 grands
16 moyens
23 petits

Madame ARAGAU a la charge d'une classe composée des 18 grands et de 11 moyens.
Madame REDON s'occupe, elle, des 23 petits et de 5 moyens.
Elles sont aidées dans leur tâche par Mesdames CHIQUET et MASSON.

En Primaire : 137 enfants se répartissent ainsi

CP 27	Ce1 31	
Ce2 19	CM1 30	CM2 30

SECONDAIRE

Rentrée très dispersée cette année pour les élèves de Saint Germain de la Grange puisque nous sommes affectés à 2 collèges et 2 lycées :

- CES de BEYNES, pour les 6ème et les 5ème
- CES de JOUARS-PONTCHARTRAIN, pour les élèves de 4ème et de 3ème
- Lycée de la QUEUE lez YVELINES pour les secondes et premières
- Lycée de PLAISIR pour les terminales.

Dans tous ces établissements il manque encore quelques professeurs. De nouvelles nominations devaient avoir lieu hier, lundi 19 septembre, et nous espérons vivement que tous les postes vacants seront pourvus.

Au Lycée Jean Monnet de la QUEUE lez VVELINES, les problèmes de rentrée ont été un peu plus nombreux que dans les autres établissements du fait de l'ouverture de ce lycée alors que les travaux n'étaient pas tout à fait terminés. Les choses se normalisent petit à petit et la deuxième tranche devrait être mise à disposition pour le 20/10, jour de l'inauguration du Lycée par Monsieur Michel RÔCARD et un membre du Parlement Européen.

Les problèmes de demi-pension devraient être résolus cette semaine puisque l'Inspecteur d'Académie, venu sur place le 15/09, a convenu de demander trois postes d'agents de service supplémentaires. En attendant trois TUC ont été recrutés par Monsieur le Proviseur.

Nous espérons que les démarches entreprises porteront très vite leurs fruits afin d'améliorer les conditions de travail du personnel, des enseignants et des élèves.

L'effectif est chargé puisque le lycée, conçu au départ pour accueillir 1010 élèves, ouvre cette année, sans les terminales, avec 914 élèves se répartissant ainsi :

14 classes de seconde accueillant 494 élèves

9 classes de première accueillant 299 élèves dont 1 classe de 1ère G d'adaptation (20 élèves) permettant à des jeunes ayant un BEP de rejoindre une terminale G pour passer le baccalauréat. Les autres élèves se répartissant dans la partie Lycée professionnel entre 2 BEP ("Vente et Action Marchande" et Action Commerciale et Comptable) et un bac professionnel.

Trois classes de seconde ont 1 heure de langue renforcée (1 d'anglais, 1 d'espagnol et 1 d'allemand).

Le laboratoire de langues, équipé de 18 cabines, devrait être opérationnel à partir d'octobre. Un second laboratoire est prévu pour l'an prochain.

Le système télématique sera mis en place la semaine prochaine et accessible de l'extérieur par Minitel à partir de décembre.

Les installations sportives devraient être terminées courant octobre.

En attendant plusieurs maires des environs ont mis gracieusement leur gymnase à la disposition du lycée. C'est ainsi que les élèves peuvent dès aujourd'hui bénéficier de quelques créneaux horaires à Montfort l'Amaury, Houdan et Jouars-Pontchartrain, ainsi qu'à la salle de la Bonnette à La Queue lez Vvelines. Un circuit de car provisoire est mis en place pour ces déplacements.

Une journée "Portes Ouvertes" aura lieu au Lycée le samedi 22 octobre après midi.



ASSOCIATION
24 / 24
TAXIS ATLAS
M. VARINOIS
stgermain de la G
30 54 00 00 - 30 55 22 85

Informations pratiques

DATE A RETENIR !

- Venez vous distraire, en faisant une bonne action

AU PROFIT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

- le Samedi 26 NOVEMBRE 1988 à 20h30 salle JULES GOHARD
SOIREE ALSACIENNE animée par l'orchestre de José MODESTE.

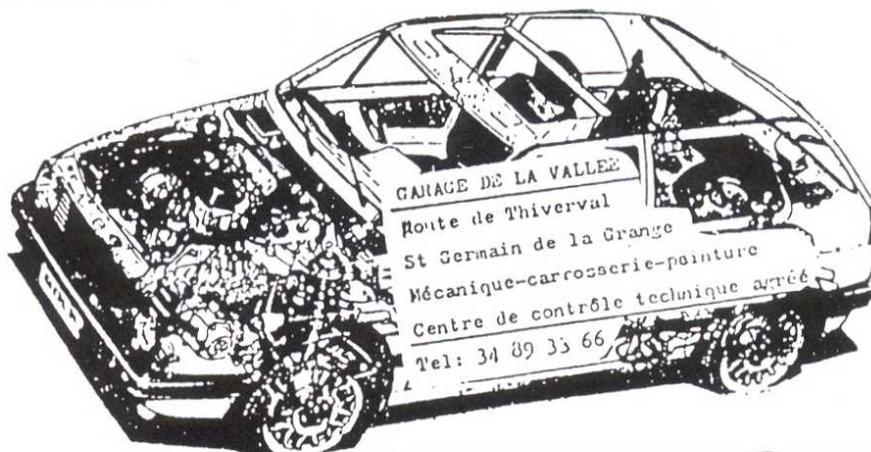
(des précisions sur prix et menu vous seront données ultérieurement).

- Si vous avez de vieux papiers en quantité

RECUPERATION DES YVELINES
14, rue du Docteur Vaillant

SAINT CYR L'ECOLE Tél : 34.60.29.12

ATTENTION le tatouage des chiens et des chats deviendra obligatoire cette année.
INFRACTION CONSTATEE : Coût 250 F.





CEREMONIES
DU 8 MAI 1988

M. SCHNEIDER PRESIDENT
DES ANCIENS COMBATTANTS remet à
M. OLIVARES, la Croix du
Combattant volontaire





QUELQUES PARTICIPANTS DU CONCOURS DE BOULES
" TROPHEE PHILIPPE NAHON"



ON N'A PEUR DE RIEN.....! AU CLUB SPORTIF



*quelques photos de
la fête de notre village*





UN BEAU DEPART



TOUJOURS DANS

LA COURSE

19 JUIN 1988



**ETAT
CIVIL**



NAISSANCES : Nous adressons nos félicitations aux heureux parents.

Lucile Camille GEOFRÖY née le 21 mai 1988

Fabrice HAMERY né le 6 juin 1988

Antoine Wladimir CHAGVARDIEFF né le 19 juillet 1988

Anne-Sophie Martine Philippine PATARD née le 29 juin 1988

Jérémy DE ALMEIDA né le 19 septembre 1988

MARIAGES : Nous adressons tous nos voeux de bonheur aux jeunes mariés

Frédéric François André GUARINO et de Véronique Christine COLE le 4 juin 1988

François Eric Thierry Marcel DESMARET et de Nathalie Marie Philippe HUSSON
le 25 juin 1988

Daniel YAR et Chantal Marie Louise Jacqueline OGER le 2 juillet 1988

Patrice Jean-Paul BAGAGLI et NOUBEL Yveline Marie-Pierre le 9 juillet 1988

Marc Henri Maurice Marie SCHAFFER et DE BOUARD Natacha Christine le 3 septembre 1988

Christian Serge Robert Raymond SAMUEL et de de BLASTIS Nelly le 17 septembre 1988

Alain Jean René BLOSS et de Christine Gisèle Yvonne PERRIER le 2 juillet 1988

DECES : Nous présentons nos condoléances aux Familles

Mme veuve BOUSSARDON née BAIRE Elise Juliette Alice décédée le 30 juillet 1988

Mr LANDEC Maurice Eugène décédé le 2 août 1988

PHILDAR

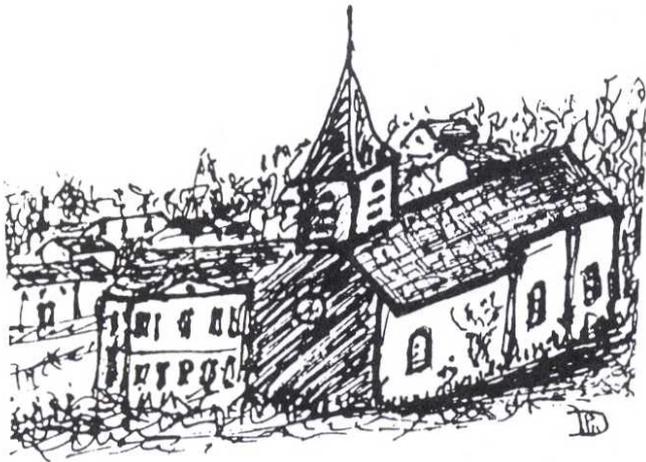
M^{me} Chancibot



2, route de Saint Germain
Le Pontel

34.89.41.64

78640 Villiers Saint Frédéric



HISTOIRE DE
SAINT GERMAIN DE LA GRANGE
ET DES COMMUNES LIMITROPHES
VILLIERS SAINT FREDERIC (suite)

Les bois de Villiers sont situés sur des terrains pauvres constitués par des sables et des grès de FONTAINEBLEAU, de la meulière. Les flancs de la colline sont constitués de sols siliceux à base de sable (lieu-dit " les sablons "). Dans la vallée, vers LE FONTEL, le sol est argileux ce qui le rend plus marécageux. Vers BEYNES et SAINT GERMAIN DE LA GRANGE LE SOL EST calcaire et peu fertile. On y trouve une sorte de pierre blanche très tendre appelée " crayon " dans le Pays.

VILLIERS CUL DE SAC était essentiellement un pays de vignobles. La presque totalité de ses habitants tiraient leurs revenus, soit de la culture de la vigne, soit d'activités annexes (tonneliers stc...) La seigneurie annonçait en 1594 une superficie plantée en vignes de 107 arpents communs (45 ha 53) Le terrier du village évaluait en 1694 cette superficie à 86 arpents communs (36 ha 41). Le cadastre en 1822 signalait 35 ha.

C'est depuis cette époque que date le déclin du vignoble. Dans les actes d'Etat civil, certaines personnes déclarées vigneronnes les années précédentes sont appelées laboureurs ou cultivateurs par la suite, signe de l'arrachage des vignes.

En 1899, ON ne mentionne plus que 2 ou 3 ha . A quoi tient ce déclin ? Tout d'abord au fait que le vin était généralement d'une qualité médiocre, ne se conservait qu'une année ou deux et surtout qu'il ne supportait pas le transport sur longue distance. Les vignes furent arrachées en grande partie. Chaque habitant n'en conservait jusqu'à la crise du phylloxéra, que ce qu'il lui fallait pour sa consommation

Au cours du XIX ème siècle, on passa de la viticulture à l'arboriculture, les arbres fruitiers étant d'un meilleur rapport. On comptait d'énormes quantités d'arbres fruitiers... Les paysans étaient obligés, plusieurs fois par semaine, de porter leurs fruits à noyaux à la halle de VERSAILLES.

Ensuite, des marchands en gros se rendirent à VILLIERS au temps de la récolte jusqu'à ce qu'une distillerie s'implantat à NEAUPHLE LE CHATEAU, à une époque où l'on ne se servait pas d'écorces d'oranges pour faire le GRAND MARNIER, mais où l'on faisait une délicieuse liqueur de cerises... Dans les registres d'état-civil, on découvre que Jean Baptiste LAPOSTOLLE né à JCUARS, couvreur en chaumes de son état, épousa une fille de VILLIERS, s'y fixa et eut onze enfants!

A VILLIERS on cultive quelques céréales : seigle, avoine, maïs, les terres de médiocre qualité sont peu productives.

(à suivre...)

Ph. DESMACHELIER



Les adhérents du Club tiennent à remercier les membres actifs et dévoués du CCAS (ancien Bureau d'Aide Sociale) pour la sympathique sortie sur un bateau-mouche, du 27 mai 1988, au cours de laquelle nous avons pu admirer, les rives et côtes de la Seine depuis le pont de Chatou jusqu'à Villennes où nous avons été barqué dans une auberge au cadre très agréable.

Le Club se propose de faire quelques sorties entre autres: les châteaux de Breteuil, Dampierre, Rambouillet, les jardins de Giverny et la maison musée de Monet, à Poissy le musée du Jouet, la Collégiale, le musée d'Histoire, la Tour Montparnasse.

C'est avec une grande tristesse, que nous avons vu disparaître deux membres actifs de notre Club : Madame Elise BOUSSARDON et Monsieur Maurice LANDEC. Nos sincères condoléances aux deux familles.

Le Club fonctionne le 1er et le 3ème jeudi de chaque mois dans la salle du Conseil (à droite de la Mairie, à dater du JEUDI 20 octobre 1988.



Amicales

AMICALE DE LOISIRS ET D'EDUCATION ST BERMAIN DE LA GRANDE 78640

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 16 SEPTEMBRE 1988

RAPPORT MORAL

Nous avons organisé plusieurs soirées et animation du village au cours de l'année. nuit du cinéma, réveillon, soirée carnaval, rallye, fête.

Une expo photo-peinture, avec le concours de la municipalité, a attiré un grand nombre d'exposants et de visiteurs. Cette manifestation ne sera organisée que tous les 2 ou 3 ans.

Les activités régulières reprennent à partir du 18 septembre.

Danse enfants: 3 groupes -5ans
-de 5 à 7 ans
- +7 ans

le mardi à partir de 16H45 salle J. Gohard.

Gymnastique adultes: lundi 19 à 20h

Aérobic: dimanche 10h45

nous espérons pouvoir créer un cours de **stretching**, animé par Claudie. Nous vous communiquerons l'horaire ultérieurement.

D'autre part, nous recherchons une solution pour le **tir à l'arc**. Cette activité ne sera organisée que si elle a lieu à l'intérieur, dans la salle J. Gohard, après une démonstration et l'achat d'un filet. Nous devons prendre contact avec Villiers St Frédéric qui cherche aussi à organiser une activité tir à l'arc.

Nous recherchons un animateur pour le **ping-pong**.

RAPPORT FINANCIER

Le trésorier a exposé les résultats du compte d'exploitation (voir tableau)

MEMBRES DU CA.

M. Jean-Jacques BARRIERE ne souhaite plus assurer la présidence. Nous remercions JJB pour son dynamisme, son dévouement et son efficacité

Mme Armelle LANDES (2 bis rue Lafontaine) a rejoint notre équipe qui se compose de Evelyne MELIN, Danielle JAVANAUD, Sylvie WILMSEN, Martine CHOLLET, Jean-Jacques BARRIERE, Jean-Claude BARRERE, Dédé PHILIPPE

Le bureau sera constitué au cours de la prochaine réunion du CA.

Nous constatons que nous sommes de moins en moins nombreux et que le fonctionnement de l'Amicale s'en ressent. Nous devons penser à l'avenir et poser des questions:

-ne faudrait-il pas cibler nos activités en tenant compte de l'environnement de notre commune (Barbacane à Beynes, Plaisir, St Quentin en Yvelines)?

-3 associations dans un petit village, n'est ce pas trop?

BAREMES DES COTISATIONS ET DES ACTIVITES

ADHESIONS 88/89

Adultes	65F / pers.
Enfants(-16 ans)	20F / pers.
Couple	110F
Famille(4 pers)	140F

ACTIVITES	105F par trimestre
	260F par an
	(tarifs dégressifs si plusieurs activités)

PROJETS 88/89

Une conférence sur les fouilles du Louvre sera présentée par Mr Joubert.

Une soirée cabaret, animée par des talents du village, est en projet. Si vous souhaitez y participer faites-le nous savoir.

Un réveillon le 31 décembre sera organisé comme l'année dernière.

Nous remercions toutes les personnes présentes à cette assemblée et en particulier Mr Desmarchelier, adjoint au maire.

REVEILLON

REVEILLON

REVEILLON

REVEILLON

REVEILLON

RETROUVONS NOUS

FETONS ENSEMBLE

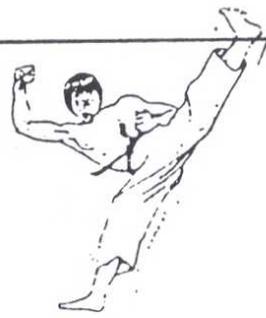
LA DERNIERE NUIT DE L'ANNEE 88

amicales

AMICALE DE LOISIRS ET D'EDUCATION ST GERMAIN DE LA GRANGE 78640



A.S.S.G.



QUOI DE NEUF AU CLUB SPORTIF.....

Le programme de la saison 88-89 vous présente les activités maintenant traditionnelles qui cette année encore seront animées par des personnes compétentes et dynamiques. Elles vous communiqueront chacune dans leur domaine, leur passion pour le sport.

Le point d'honneur sera mis cette saison sur la gymnastique enfant. Nous pensons que cette section a atteint une maturité suffisante pour participer à des compétitions départementales organisées dans le cadre d'une fédération. Notre approche dans ce domaine sera progressive ; concrètement cela veut dire que nous limiterons le nombre de compétitions et nous choisirons celles qui correspondent le mieux à notre niveau actuel.

Chaque club doit un jour ou l'autre franchir ce pas, signe de sa vitalité. Une aventure pleine d'espoir se dessine pour l'A.S.S.G., mais une aventure aussi pour nos enfants et pour ceux qui les encadrent.

SOUHAITONS LEUR BON VENT.....

Comme chaque saison le club sportif organisera en solo ou en collaboration avec d'autres associations, le Club des Jeunes, par exemple, des manifestations dans la seule prétention de rassembler le plus de monde possible. Jusqu'à maintenant beaucoup de personnes nous ont ponctuellement apporté leur concours. Nous vous attendons encore plus nombreux cette saison, car sans votre participation, un Club sportif à Saint Germain de la Grange serait un voeu pieux.

Consultez-nous si vous avez des idées.....

CHARCUTERIE · GIBIER · VOLAILLE



Face aux écoles,
Rue de la Mainie.
C'est un professionnel.
De la bonne marchandise.
Ouvert le VENDREDI
Toute la journée. 34 89 64 20

Pour l'A.S.S.G.

G. BARRAS



ASSOCIATION SPORTIVE

ST GERMAIN DE LA

GRANGE

PROGRAMME SAISON 88-89

```

*****
*
*   ACTIVITE           *   HORAIRES           *   RESPONSABLES   *
*
*****
*   GYMNASTIQUE       *   MERCREDI (1)      *
*   ENFANT             *   SAMEDI (1)        *   ME DOLLE        *
*                                     *   34.89.35.03     *
*
*****
*   KARATE            *   JEUDI              *   MR BARRAS       *
*   ADULTE            *   19H - 20h 30      *   34.89.16.28     *
*
*****
*   KARATE            *   SAMEDI             *   MR BARRAS       *
*   ENFANT            *   14H - 15H 30      *
*
*****
*   BOXE              *   MARDI 19H - 20H 30*
*   AMERICAINE        *   VENDREDI 19H 20H 30*
*                                     *   34.89.57.68     *
*****

```

(1) LES HORAIRES SERONT DEFINIS EN FONCTION DES GROUPES ET PRECISES
LORS DE L' INSCRIPTION



ASSOCIATION DES JEUNES

Siège : Mairie de
SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE

78640

Lol 1901 - J.O. du 29.04.87 - N° 17

avons proposés le 4 juin " Visions d'Espagne et l'Homme de la Mancha", au profit de la Caisse des Ecoles.

Certains d'entre vous ont encore en mémoire le spectacle que nous avons proposé le 4 juin " Visions d'Espagne et l'Homme de la Mancha", au profit de la Caisse des Ecoles. Il a été pour nous l'aboutissement de notre première année d'existence. A travers les répétitions, la création des décors, nous avons vécu de merveilleux moments d'amitié, et de rires....

Le succès a été si grand, que tous ceux qui ne sont pas venus le regrettent beaucoup. Aussi nous vous proposerons à nouveau ce spectacle.

Nous avons aussi participé à la vie du village : carnaval, journée sportive avec l'A.S.S.G., la fête (installation et tenue de stands). Vous voyez, nous ne pensons pas qu'aux soirées dansantes, mais celles-ci nous aident à vivre financièrement !....

Nous vous proposons donc pour cette année

- Soirée dansante : Octobre
- Assemblée générale : Novembre
- Spectacle " Visions d'Espagne et l'Homme de la Mancha " : Décembre
- Soirée Casino : Janvier
- Soirée Dansante : Mars
- Carnaval : Mars
- Nouveau spectacle : Mai

Ce calendrier vous sera communiqué avec des dates précises sous peu. Mais nous ne vous disons pas tout. D'autres surprises vous attendent (journées ou matinées sportives par exemple avec l' A.S.S.G.).

Nous demandons également quelques adultes pour assurer la surveillance de nos manifestations.

Si vous avez des idées, voulez simplement nous aider, ou participer à nos activités, rejoignez-nous vite.

Adressez-vous aux membres du bureau, ou adressez votre courrier à :

" Association des Jeunes - Mairie de Saint Germain de la Grange"

Nous vous remercions de votre confiance.

Le Conseil



MicroVision France

SYSTEMES INFORMATIQUES

2 rue Guillaume De Bois Nivard
78640 NEAUPHLE LE CHATEAU

Tél: (1) 34.89.44.29 Tlx 306254



THOMSON 
MONITEURS

BIBLIOTHEQUE



Les vacances étant terminées, la bibliothèque a repris son rythme habituel de deux permanences par semaine les :

- mercredi de 14 h 30 à 16 h 30
- vendredi de 16 h 45 à 19 h 45

Les enfants de l'école primaire ont recommencé à venir choisir des livres le vendredi après-midi et ceux de la maternelle viendront bientôt le mardi après-midi écouter les histoires lues par des mamans.

Par ailleurs, l'équipe de la bibliothèque se réunit très souvent le lundi de 13 h 30 à 16h30 pour travailler car il faut non seulement assurer les permanences, mais aussi prévoir les achats de livres, effectuer des achats et préparer les livres pour leur mise en service.

Beaucoup d'activités donc pour un petit nombre de bénévoles que nous sommes. Nous aimerions que quelques bonnes volontés se joignent à notre équipe.

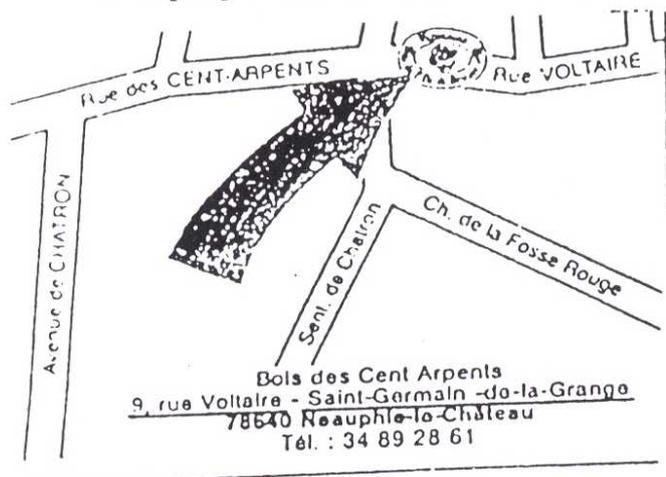
si vous aimez les livres, si vous avez un petit peu de temps à leur consacrer, venez nous aider.

Nous vous annonçons d'ores et déjà l'exposition-vente de livres pour les jeunes qui se tiendra du :

samedi 19 au mercredi 23 novembre sur le thème *les cerfs-volants*.

Nous invitons tous les enfants du village à réaliser des cerfs-volants qui seront exposés à cette occasion dans la salle de la bibliothèque.

L'équipe de la bibliothèque.



PETITES ANNONCES



- Je m'occuperai de vos enfants, le soir, le week-end ou dans la journée, selon mes disponibilités.
Audrey THORON, Tél. 34.89.62.12
- Jeune fille allemande cherche à garder des enfants la journée et le soir
Tél. 34.89.60.88
- Etudiante en Economie donnerait cours primaire à 5ème
(Mathématiques, Français, Allemand, Anglais)
demander Stéphanie Tél. 34.89.58.16
- Loue à Fréjus appartement F2 + Mezzanine pour 6 personnes, avec parking privé, à la quinzaine ou au mois Tél. 34.89.60.88

AGENCE IMMOBILIÈRE
Elisabeth Verin

TOUTES TRANSACTIONS
LOCATIONS - VENTES

Domicile : les Cottages, de St Germain
de la GRANGE.

CP T 504 Versailles

Tél. 34.89.34.77

32

rc 331044420

ST GERMAIN DE LA GRANGE



BEYNES

BEYNES
MANTES

THIVERVAL

MICULAN
FROCHENOLLES
THIVERVAL

VILLIERS ST FREDERIC

VILLIERS ST FREDERIC
LE PONTEL

NEAUPHLE LE CHATEAU

PLAISIR

PLAISIR



Marque déposée © Mars 84 - Imp. B.N.C.

APOLLINAIRE (RUE DES)	84	PARCIL (RUE)	07
ARABO (RUE)	02	PASTOUR (RUE)	02-02
BAS CHATRON (RUE DES)	73-74	PLAISIR (RUE DES)	03
BAURELAINE (RUE)	74	POUSTIERRE (ALLEE DES)	03
BEAUCO (ALLEE DE LA)	03		
BOLLAUD (RUE)	74	RACHE (RUE)	74
BOUQUET (RUE PAUL)	73	ROCHEPUGAULT (RUE DE LA)	74
BOULE (ALLEE DE LA)	03	ROSTANG (RUE EMOND)	73
BOUYERS (RUE LA)	74		
		SAROTIERS (ALLEE DES)	03
CERTS APPENTS (RUE DES)	73	SANT-GERMAIN (RUE DES)	03-03-74
COLOMBIERS (ALLEE DES)	02	STENNAI (RUE)	74
CORNELLE (RUE)	74		
		THIVERVAL (RUE DES)	C3-02
DENTILLIERS (ALLEE DES)	03	TOMBEAUX (ALLEE DES)	03
DORGAIN (ALLEE DES)	03	TRANDIERS (RUE)	73
ELANTIER (CHEMIN DES)	73	VARRIERS (ALLEE DES)	03
FANTIER (ALLEE DES)	03	VERIN (ALLEE DES)	03
FONTAINE (RUE LA)	74	VOLTAIRE (RUE)	74
HAUT BOUTRON (RUE DES)	73		
HUES (COURTIL VICTOR)	73-73		
HUREPPELLE (ALLEE DES)	03		
ILE DE FRANCE (RUE DE LA)	03		
LAMARTINE (RUE)	78		
LAVARDIERS (ALLEE DES)	03		
LAVOISIER (RUE)	02		
LYS (RUE DES)	74		
MAINDRET (PLACE ALPHONSE)	03		
MAURE (RUE DE LA)	03		
MAUCORS BRULEES (CHEMIN DES)	73-74		
MAURICE (RUE DES)	03		
MARTELLE (RUE DES)	74		
MOULIERE (RUE)	74-75		

CHEMINS RURAUX

CHEMIN RURAL N°1 DES MEUANTAIS	C3
CHEMIN RURAL N°2 DE LA FONTAINE	01-02
CHEMIN RURAL N°3	01
CHEMIN RURAL N°4 DE BEYNES A NEAUPHLE LE CHATEAU	02-72
CHEMIN RURAL N°5 DE LA FORTAINE	02-03
DE L'ADOUIC	03-03
CHEMIN RURAL N°6	02-75
DE CRESEY A PLAISIR	02-75
CHEMIN RURAL N°7 DES MOUS	02-03
CHEMIN RURAL N°8	C3
CHEMIN DE SAAS	C3
CHEMIN RURAL N°9 DE NEAUPHLE LE CHATEAU A THIVERVAL	04-04
CHEMIN RURAL N°10	C3-C4
DU FOND DU RU	C3-C4
CHEMIN RURAL N°12 DU CHAMP CAILLON	04-05

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

AIRE DE LOISIR	74
CABINE TELEPHONIQUE	03
CABINE TELEPHONIQUE	73
ECOLE DE CHATRON	73
GRUPE SCOLAIRE	03
JARDIN BOTANIQUE	03
MARINE	03
IMPRIMERIE AUX MORTS	C3
STATION D'EPURATION	C3
ZONE INDUSTRIELLE	C3

CHEMIN RURAL N°12	04
CHEMIN RURAL N°14 DE BRIGNON	04-05
CHEMIN RURAL N°15	06
CHEMIN RURAL N°16 DE LA BUTTE	02-73
CHEMIN RURAL N°18 DE LA VALLEE	03
YART	C3-04
CHEMIN VICINAL N°1 DE BEYNES A NEAUPHLE LE CHATEAU	01-73
CHEMIN VICINAL N°2 DE ST GERMAIN DE LA GRANGE A PLAISIR	03-03
CHEMIN VICINAL N°3 DE ST GERMAIN DE LA GRANGE A THIVERVAL	C3-02
SERTE RURALE N°21	C3-02

l'amicale vous propose une nouvelle activité

AEROBIC STRETCHING

avec CLAUDIE

MERCREDI à 18H30

Salle GOHARD

1^{er} cours le 19-10-88. Les inscriptions se font sur place.